

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Fiche du 26/3/2018, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: PF SOLVENT

Code de la fds : P20301P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant

Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Distributor/Manufacturer: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland -

Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Theodor-Stern-Kai 1 - 60596 Frankfurt -

Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16

Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917

693 962 - Fax: +34 902 908 966

Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 608 454

114 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

Belgique : Tel. 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
PF SOLVENT - P20301P



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS

ORANGE, SWEET, EXTRACT

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 90%	HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS	EC: 920-901-0 REACH No.: 01- 2119456810 -40	3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 7% - < 10%	ORANGE, SWEET, EXTRACT	CAS: 8028-48-6 EC: 232-433-8 REACH No.: 01- 2119493353	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
PF SOLVENT - P20301P

		-35	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
--	--	-----	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire : sensation de brûlure et rougeur temporaire.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs inhalées en forte concentration ont un effet narcotique sur le système nerveux central.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses.

En cas d'ingestion, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées, Douleurs abdominales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS

- Type OEL: National - TWA: 1200 mg/m³, 171 ppm - Remarques: vapeur, ExxonMobil

Valeurs limites d'exposition DNEL

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

Travailleur professionnel: 8.89 mg/kg bw/jour - Consommateur: 4.44 mg/kg bw/jour -

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
PF SOLVENT - P20301P

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 185.8 µg/cm² - Consommateur: 92.9 µg/cm² - Exposition:
 Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur professionnel: 31.1 mg/m³ - Consommateur: 7.78 mg/m³ - Exposition:
 Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 4.44 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long
 terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

Cible: Eau douce - Valeur: 5.4 mg/l
 Cible: Eau marine - Valeur: 0.54 mg/l
 Cible: Eau à rejet intermittent - Valeur: 5.77 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 1.3 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.13 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - Valeur: 0.261 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 2.1 mg/l
 Cible: Orale - Valeur: 13.3 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	LIQUIDE FLUIDE	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	193 °C	--	--
Point éclair (°C):	> 60°C	--	--
Point éclair (°F):	> 140°F	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	liquide
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	0.6-7%	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.765	--	--
Hydrosolubilité:	INSOLUBLE	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- allumage :	>200°C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	$\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Propriétés comburantes:	N.A.	--	--
-------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 100 %

Composés Organiques Volatils - COV = 765 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS

a) toxicité aiguë:

Test: Génotoxicité - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5000 mg/m3 - Durée: 8h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

a) toxicité aiguë:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: LOAEL - Espèces: Souris = 1000 mg/kg bw/day

Si elles ne sont pas spécifiées dans d'autres sections, les données requises par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

Autres informations toxicologiques :

ORANGE, SWEET, EXTRACT

Contact avec la peau :

Peut provoquer une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: DSEO-R (NOELR) - Espèces: Algues = 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EL0 - Espèces: Algues = 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

Point final: EL0 - Espèces: *Daphnia* = 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: LL0 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Onchohynchus mykiss*

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: DSEO-R (NOELR) - Espèces: *Daphnia* = 1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: *Daphnia* = 0.67 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.7 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 150 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

GrünalgeDesmodesmusSub

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: N.A. - Durée: 28 jours - %: 31.3 - Remarques: N.A.

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: OCDE 301B - Durée: 28 jours - %: 72 - 83.4 - Remarques: N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ORANGE, SWEET, EXTRACT - CAS: 8028-48-6

BCF - Test: N.A. 1.502 - 2.597 - Durée: N.A. - Remarques: N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3082

IATA-UN Number: 3082

IMDG-UN Number: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (orange, sweet, extract, hydrocarbons, c11-c13, isoalkanes, <2% aromatics)

IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (orange, sweet, extract, hydrocarbons, c11-c13, isoalkanes, <2% aromatics)

IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (orange, sweet, extract, hydrocarbons, c11-c13, isoalkanes, <2% aromatics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 9

ADR - Numéro d'identification du danger :90

IATA-Class: 9

IATA-Label: 9

IMDG-Class: 9

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Oui
 IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant
 Most important toxic component: ORANGE, SWEET, EXTRACT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -
 ADR-S.P.: 274 335 375 601
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)
 IATA-Passenger Aircraft: 964
 IATA-Subsidiary risks: -
 IATA-Cargo Aircraft: 964
 IATA-S.P.: A97 A158 A197
 IATA-ERG: 9L
 IMDG-EmS: F-A , S-F
 IMDG-Subsidiary risks: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A
 IMDG-Segregation: -
 Q.L.: 5L
 Q.E.: E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 Règlement (UE) 2015/830
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:
 Restriction 3

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) PF SOLVENT - P20301P

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

N.A.

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés :

HYDROCARBONS, C11-C13, ISOALKANES, <2% AROMATICS (CAS: 90622-58-5)

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

PF SOLVENT

hydrocarbures aliphatiques $\geq 30\%$

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014))

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1
Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Seuls nos services ou employés sont habilités à vous fournir des fiches de données de sécurité pour nos produits. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de fiches de données de sécurité obtenues de sources non autorisées extérieures à notre entreprise et donc susceptibles de comporter des informations obsolètes ou inexactes.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

PF SOLVENT - P20301P

	internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.